

**L'Association du Jeune Barreau
de Montréal**

**États financiers
au 31 mars 2012**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Produits et charges	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements supplémentaires	13 - 15



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres de
L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, L'Association du Jeune Barreau de Montréal tire des produits d'événements dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de L'Association du Jeune Barreau de Montréal et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits d'administration, de services aux membres et d'aide à la communauté, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et aux actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 15 mai 2012

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18510

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Administration	255 360	239 264
Services aux membres	193 576	233 387
Aide à la communauté	15 435	17 833
	<u>464 371</u>	<u>490 484</u>
Charges		
Frais d'administration	219 748	219 785
Frais relatifs aux services aux membres	210 185	240 666
Frais relatifs à l'aide à la communauté	2 507	3 462
	<u>432 440</u>	<u>463 913</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>31 931</u></u>	<u><u>26 571</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

				2012	2011
	Investis en immobilisations	Réservés (note 4)	Libres	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	5 067	111 000	52 455	168 522	141 951
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 522)		34 453	31 931	26 571
Virements (note 4)		20 000	(20 000)		
Solde à la fin	<u>2 545</u>	<u>131 000</u>	<u>66 908</u>	<u>200 453</u>	<u>168 522</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	31 931	26 571
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	2 522	3 927
Augmentation (diminution) des comptes clients et autres débiteurs	(2 746)	5 659
Diminution (augmentation) des dépôts et frais payés d'avance	4 127	(9 631)
Diminution (augmentation) des comptes fournisseurs et charges à payer	(15 957)	37 119
Augmentation (diminution) des produits reportés	<u>8 828</u>	<u>(33 784)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	28 705	29 861
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		<u>(2 343)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	28 705	27 518
Encaisse au début	<u>198 332</u>	<u>170 814</u>
Encaisse à la fin	<u>227 037</u>	<u>198 332</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Bilan

au 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	227 037	198 332
Comptes clients et autres débiteurs	20 485	17 739
Dépôts et frais payés d'avance	<u>49 443</u>	<u>53 570</u>
	296 965	269 641
Immobilisations (note 5)	<u>2 545</u>	<u>5 067</u>
	<u><u>299 510</u></u>	<u><u>274 708</u></u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	30 531	46 488
Produits reportés	<u>68 526</u>	<u>59 698</u>
	<u>99 057</u>	106 186
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	2 545	5 067
Réservés (note 4)	131 000	111 000
Libres	<u>66 908</u>	<u>52 455</u>
	<u>200 453</u>	168 522
	<u><u>299 510</u></u>	<u><u>274 708</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Association du Jeune Barreau de Montréal, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'organisme fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La capacité de l'organisme à réaliser ses actifs et à acquitter ses dettes dépend du soutien financier continu du Barreau de Montréal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur, le cas échéant. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, le cas échéant, sont comptabilisés à l'état des produits et charges et présentés dans les Frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux prêts et aux créances, le cas échéant, augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers, le cas échéant, réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les comptes clients et autres débiteurs sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses, le cas échéant.

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et ils sont évalués au coût.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits lorsque l'organisme reçoit des immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les droits d'inscription à des événements sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu. Le passif lié à la fraction des produits provenant des événements facturée mais non encore gagnée est comptabilisé à titre de produits reportés.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

L'organisme reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer la prestation de services. Comme ces apports ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	5 ans
Site Internet	3 ans
Mobilier de bureau	8 ans

3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Charges		
Amortissement des immobilisations	2 522	3 927
Intérêts et frais bancaires	4 680	4 179

4 - ACTIFS NETS RÉSERVÉS

Au 31 mars 2012, les actifs nets réservés totalisent 131 000 \$, dont 111 000 \$ sont réservés pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (111 000 \$ au 31 mars 2011).

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 20 000 \$ des actifs nets libres aux actifs nets réservés afin qu'ils soient utilisés pour le programme de bourse de L'Association du Jeune Barreau de Montréal.

5 - IMMOBILISATIONS

	<u>2012</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$
Équipement informatique	18 742	17 018	1 724
Site Internet	9 608	9 608	
Mobilier de bureau	1 010	189	821
	<u>29 360</u>	<u>26 815</u>	<u>2 545</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

5 - IMMOBILISATIONS (suite)

			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	18 742	16 223	2 519
Site Internet	9 608	8 007	1 601
Mobilier de bureau	1 010	63	947
	<u>29 360</u>	<u>24 293</u>	<u>5 067</u>

6 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme gère son capital principalement par la réception de subventions du Barreau de Montréal et de produits provenant de droits d'inscription à des événements. De plus, une part importante de la gestion du capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir et de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

7 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

7 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Le risque de crédit de l'organisme provient des comptes clients et autres débiteurs et de l'encaisse. L'organisme n'exige pas de garantie de ses clients, car il négocie généralement avec des organismes connus. L'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

Au 31 mars 2012, un client représente 69 % des comptes clients et autres débiteurs (48 % au 31 mars 2011).

L'encaisse est détenue auprès d'une banque à charte canadienne.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<i>PRODUITS D'ADMINISTRATION</i>		
Cotisations des membres	889	926
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Apport reçu sous forme d'honoraires professionnels	11 000	11 000
Commandites	111 463	92 034
Assemblée annuelle		2 658
Intérêts	921	1 539
Divers	1 087	1 107
	<u>255 360</u>	<u>239 264</u>
<i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i>		
Charges locatives	3 766	5 519
Services de messagerie et fournitures	3 402	3 406
Télécommunications	2 105	2 317
Frais de secrétariat	156 647	149 339
Honoraires professionnels	14 105	13 340
Assurances	4 962	4 424
Intérêts et frais bancaires	4 680	4 179
Créances douteuses	2 456	1 262
Amortissement des immobilisations	2 522	3 927
	<u>194 645</u>	<u>187 713</u>
Activités du conseil	5 487	7 855
Dépenses du président	12 845	10 685
Dépenses du vice-président	2 339	3 650
Assemblée annuelle	1 715	4 403
	<u>22 386</u>	<u>26 593</u>
Divers	2 717	5 479
	<u>219 748</u>	<u>219 785</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012			2011		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SERVICES AUX MEMBRES						
Dîner des anciens présidents	2 317	2 033	284	1 860	1 301	559
Congrès	60 464	45 499	14 965	53 177	40 480	12 697
Gala AJBM « Les leaders de demain »	24 500	22 035	2 465	24 321	20 656	3 665
Journal extrajudiciaire	(400)	47 848	(48 248)	6 950	45 446	(38 496)
Cours de formation	3 232	2 210	1 022	3 067	1 658	1 409
Dîners-conférences	18 815	11 609	7 206	27 629	16 726	10 903
Internet et Cyber-bulletin	3 700	1 610	2 090		6 165	(6 165)
Rentrée des tribunaux	658	7 598	(6 940)		4 714	(4 714)
Cocktail avec la magistrature	5 182	5 350	(168)	4 728	4 860	(132)
Hockey	3 219	1 850	1 369	1 980	1 244	736
Application AJBM		99	(99)			
Dépliants		1 000	(1 000)			
Flag football	2 911	1 347	1 564	1 343	1 007	336
Autres activités du Comité des activités culturelles et du Comité des activités sociales et sportives	501	501		1 109	1 078	31
Ballet	7 386	7 148	238		45	(45)
Mémoires		141	(141)			
Conférence Legal.IT	55 974	49 291	6 683	99 968	88 611	11 357
Concours oratoire		729	(729)		1 236	(1 236)
Cours sur les vins	891		891	2 038	1 920	118
Forum 6 @ 8				1 537	382	1 155
Activités de développement des affaires	2 423	1 597	826	2 506	2 150	356
Formation en développement des affaires	1 803	690	1 113	1 174	987	187
	193 576	210 185	(16 609)	233 387	240 666	(7 279)

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012			2011		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
« Mercredi, j'en parle à mon avocat »					730	(730)
Clinique juridique				878	775	103
Juri-conseil aux entreprises		330	(330)			
Souper à la Maison du Père	435	872	(437)		214	(214)
Salon Visez Droit		356	(356)		505	(505)
Vidéo « Parce que vous aimez vos enfants »				13		13
Service de préparation à une audition		816	(816)		1 070	(1 070)
Soutien aux bénévoles		133	(133)	1 942	168	1 774
Service de consultation aux petites créances	15 000		15 000	15 000		15 000
	15 435	2 507	12 928	17 833	3 462	14 371